

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par M. Jérémy VERDIERE

Réf : JV/FL n° 2019.072

Marmande le 28 septembre 2019

**Procès-verbal du conseil municipal
du Lundi 17.06.2019**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 11 juin 2019 s'est réuni le lundi 17 juin 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, CALZAVARA Martine, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, GALDIN Nicole, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, MARCHAND Jean-Pierre, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, SPECOGNA Marilyn, AILI Jocelyne, HOCQUELET Joël, FIGUÈS Fatima, MAHIEU Anne, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VALAY Laurence, CARBONNET Serge, COUZINEAU Patrick, CILLIERES Charles,

Pouvoirs : de VALAY Laurence à LABARDIN Philippe, de CARBONNET Serge à BENQUET Daniel, de COUZINEAU Patrick à DUBOURG Jean-Luc, de CILLIERES Charles à FIGUES Fatima

J.L Dubourg est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire précise qu'il dispose de 4 pouvoirs

M. Le Maire félicite Madame Sophie Borderie pour sa nomination à la présidence du Conseil Départemental. Il souhaite lui adresser un message très personnel, il espère que les relations s'amélioreront. Il a toujours en mémoire les premiers articles et les premières déclarations lors de petits soucis techniques dus à un manque de gestion prévisionnel de certaines carrières notamment à l'Etat civil au service des élections avec des critiques, des avis très péremptoires avec des critiques très personnelles. Il précise qu'ils ne seront pas d'accord sur tout mais ceci est normal. C'est le jeu de la démocratie mais lire des avis péremptoires sur sa capacité des gens à gérer, M. Le Maire trouve cela très décalé, et déplacé. Il espère revenir à une normalité des propos et des relations.

Madame Borderie remercie M. Le Maire et espère une bonne collaboration sur les projets concernant les deux collectivités. Elle propose à M. Le Maire de se rencontrer et d'étudier les projets du territoire pour que les deux collectivités puissent avancer ensemble.

M. Le Maire retient cette proposition et voit avec ses services pour organiser cette rencontre bilatérale

Dossier n°1 Présentation du projet de renouvellement urbain du quartier Politique de la Ville « Baylac – La Gravette » à Marmande par le Cabinet Desurb : maquette financière

Ce dossier concerne la ville de Marmande et l'agglomération, les associations, des interventions urbaines lourdes. Le cabinet Desurb présente le dossier.

Il rappelle que depuis mai 2015 VGA a été retenu. C'est le seul quartier prioritaire retenu par l'Anru.

M. Calzavara souligne l'investissement des habitants. Le quartier a été présent tout au long du projet à travers ateliers participatifs, des marches exploratoires. C'est ainsi que le Cabinet Desurb a mis en place son projet.

Elle explique que les travaux ne pourront commencer que quand la convention avec l'Etat sera signée en septembre.

Le cabinet Desurb présente le projet et souligne qu'ils ont été accompagnés de sociologues durant cette étude. Le groupement a travaillé depuis 2016 sur ce dossier déjà présenté en conseil municipal en 2017 pour les grandes lignes.

Le projet tel qu'il est aujourd'hui a été validé en comité de pilotage. Il présente la dernière mouture de cette étude.

Pour rappel il s'agit du quartier de Baylac et de de la gravette qui sont différents dans leur forme urbaine et leur sociologie avec des problématiques de logement et de paupérisation différentes.

Il précise que l'inscription dans le périmètre de politique de la ville est établie par rapport aux revenus des habitants. Ces deux quartiers ont été identifiés comme rentrant dans ces critères avec cependant des disparités. En effet, sur le quartier de Baylac nous allons être beaucoup plus sur des parcs privés dégradés.

La démarche de participation était nécessaire pour bien comprendre le quartier.

Les habitants ont fait part de leur utilisation du quartier.

Le cabinet a constaté que l'on était sur une population très informée qui se déplace beaucoup à pied.

Aussi au niveau du diagnostic des visites de logement ont été faites. Les typologies de logements diffèrent suivant les quartiers.

Les habitants ont été associés à des marches sur des lieux pour définir leurs attentes sur ces lieux.

Dans le cadre de cette étude des scénarios de circulations ont été réalisés avec des aménagements de voirie et proposés au vote via le site internet de la ville (toujours dans cette même démarche d'association des habitants au projet).

Les compagnons bâtisseurs ont été associés sur le module d'exposition mobile.

Dans ce quartier la population est relativement âgée mais on compte tout de même de nombreux jeunes en demande.

Il était important dans ce projet de rendre ce quartier traversant avec une liaison douce (mode piétons et vélos).

Il ne s'agit pas pour le moment d'un quartier où l'on vient se balader bien qu'il y ait un fort potentiel en termes d'espaces publics.

Concernant le financement, C. Infanti explique que l'Anru a accordé une subvention de 2 millions d'euros à ce projet.

M. Calzavara rappelle que dans ce dossier il s'agit d'un travail de complémentarité de toutes les collectivités. Elle souhaite remercier C. Infanti pour ce travail énorme qui va amener une plus-value sur ce quartier de la ville. Elle remercie également Val de Garonne, la collectivité, Habitatys et les habitants du quartier.

Madame Mahieu s'interroge : « comment la rue de l'Automne a pu appartenir à Habitayls. ? »

M. le Maire explique que les bâtiments de la rue de l'Automne n'existaient pas. Cette rue, cette domanialité n'a pas été transmise à la commune tout de suite, il pense qu'il s'agit tout simplement d'un oubli.

La maquette financière est présentée par le cabinet Desurb.
Le conseil municipal prend acte de la Présentation du projet de renouvellement urbain du quartier Politique de la Ville « Baylac – La Gravette » à Marmande : maquette financière

Dossier n°2 : Tourisme à Marmande les dynamiques possibles

M. Le Maire rappelle qu'une réflexion est menée concernant la structuration du projet touristique.

Bien que la compétence tourisme soit portée par Val de Garonne Agglomération et son acteur l'Office de Tourisme, M. le Maire a souhaité initier une démarche prospective confiée à M. Patrick Maurin.

Les projets prospectifs sont soumis aux élus marmandais et seront ensuite partagés pour évaluation (*avis / modalités de mise en œuvre*) à VGA / OTVG en regard des compétences respectives.

M. Maurin présente les différentes pistes pour développer le tourisme.

Les observations récentes révèlent un autre visage du tourisme et mettent en lumière de nouveaux usages sur lesquels les territoires ont tout intérêt à se positionner.

Les pratiques phares qui se dégagent, notamment en Aquitaine, sont :

- Un **tourisme vert** (dont cyclotourisme)
- Un **tourisme ludique / d'expérience / de découverte.**

Il est à noter également que le tourisme aujourd'hui se vit en "circuit courts", c'est à dire par un tourisme de proximité (souvent inter-régional) avec de courts séjours (24 / 48 / 72 heures).

Marmande, qui a des atouts réels pour ce "nouveau tourisme", aurait tout intérêt à se placer sur ces nouveaux usages et centres d'intérêts et à se préparer pour mieux accompagner ces mutations.

Marmande et Val de Garonne Agglomération ont engagé un processus de profonde mutation du territoire, avec pour ambition affichée, la création d'un nouveau modèle de développement soutenu par une stratégie audacieuse qui vise à augmenter son dynamisme et sa qualité de vie.

Marmande s'est construite au fil d'une histoire millénaire dont témoigne un patrimoine religieux et civil de grande qualité. L'essor plus récent des cultures maraîchères (tomate) et de leur transformation (tabac) l'a aussi doté d'une empreinte patrimoniale spécifique.

Que ce soit lors d'une visite en tant que résident ou usager, Marmande offre de nombreuses raisons de s'y attacher ou de s'y attarder.

Marmande a obtenu le label « Commune Touristique » (avril 2018) et mène une étude préliminaire pour la candidature comme « Site Patrimonial Remarquable », témoignage partagé l'OTVDG.

Marmande est une ville à la campagne au cœur du sud-ouest située à 90 kms de la métropole bordelaise sur le fil de la Garonne sur l'axe ferroviaire, autoroutier Bordeaux /Toulouse.

Elle est depuis juillet 2018 à 3 H 15 de Paris.

C'est aussi une étape d'intérêt sur l'axe nord / sud : Belgique / Pays Basque.

Un autre axe notable : l'EuroVélo Route N°3 (Norvège / Saint Jacques de Compostelle) sera bientôt relié à Marmande via la Voie Verte.

Il souligne que Marmande est aujourd'hui aux portes de Bordeaux et sur des axes européens.

Il précise également que Marmande est la ville centre d'un territoire riche qui offre de nombreuses activités et permet de nombreuses découvertes :

- Itinéraires et randonnées,
- Fermes de Garonne et producteurs locaux
- Loisirs et divertissements,
- Villes et villages remarquables.

Le renforcement du "tissage vélo" fait de Marmande une étape idéale pour les cyclotouristes en Aquitaine avec :

- Piste cyclable du Canal des deux Mers (VéloRoute des Pèlerins).
- la Voie verte entre Casteljaloux et Marmande (2019-2020)
- Une population engagée dans les mobilités douces (cf. Questionnaire ACV)
- la mise en place du plan de circulation des voies douces en ville (2019-2020)
- le Pôle Multimodal
- le Tour de l'Avenir / Tour de France.

La Garonne présente un bel atout nature pour Marmande. La Garonne bénéficie d'une attractivité de plus en plus forte avec de nombreux projets :

(Tonneins / La Réole / Castets-en-Dorthe...)

- Plage naturelle avec aires de jeu et d'activités (Projet de plage à Coussan 2019-2020)
- Plaine de Filhole, véritable "poumon vert" de 70 hectares en pleine ville (Aires de jeux, Sport, Garorock, randonnées...)
- Gens de Garonne : Un site remarqué et identifié au niveau régional + Festival Journalisme.
- Navigation légère en développement (Ponton et Cartographie - AMI)

P. Maurin précise que Marmande c'est aussi des festivals et des fêtes tout au long de l'année qui amènent un public riche et varié sur notre territoire : l'occasion de laisser une bonne empreinte et de fidéliser des milliers de personnes.

Il redonne quelques chiffres :

- Février - Festival MondoClowns = 2 500 pers.
- Mai - Emergence
- Juin - Festival Garorock = 150 000 pers.
- Août - Festival Lyrique = 3 500 pers. (Label Europe for festivals, Festivals for Europe)
- Octobre - Festival Jazz et Garonne = 1 500 pers.
- Urbance Festival des cultures urbaines
- Mars - Tek A(rt) Ticket = 1 700 spectateurs & visiteurs

De plus, la réputation des Fêtes de Marmande draine plusieurs milliers de personnes chaque année. Les marchés nocturnes de producteurs mis en place récemment sont une véritable réussite.

Marmande est une ville équipée qui favorise les pratiques sportives dans un cadre privilégié

- Infrastructures et équipements sportifs de qualité (Stades, piscine, etc....)
- Nombreux clubs et compétitions
- Équipements spécifiques à haute valeur ajoutée : Aérodrome, Golf...

Marmande bénéficie d'un patrimoine historique et industriel à redécouvrir :

- Églises / cloître / chapelles / rempart / rues historiques / mosaïque et fresque....
- Patrimoine industriel notable du XIXème siècle

Marmande est dotée d'une vie culturelle très dense : Infrastructures, saison culturelle, festivals, associations...

- Théâtre le Comœdia, conservatoire, médiathèque, musée...
- Saison culturelle notable et remarquable (Fréquentation en hausse).
- Implantation d'associations culturelles et de compagnies (La Cerisaie, Faizal Zeghoudi...), parcours sonores

Marmande peut représenter un compromis touristique sur des services de qualité, et améliorer son aisance touristique. Marmande doit aussi développer sa capacité à capter le trop plein bordelais.

Marmande aurait du mal à se démarquer face aux "superstars" à proximité (Littoral, Dordogne, Pyrénées, Saint-Emilion) et doit jouer sur d'autres tableaux et devenir une offre alternative pour capter ce flux.

- Cyclotourisme : très bons atouts à condition de préparer le territoire (maillage vélo).
- Tourisme « vert » : bons atouts, avec la note "Ville à la campagne" (Filhole) et un "vrai terroir".

- Tourisme patrimonial : non compétitif, mais quelques éléments (Cloître / fresque...)
- Tourisme gastronomique : de bonnes potentialités, à construire (AOC, maraîchage / métropole, fruitiers...)
- Tourisme de loisir ou sportif : atouts possibles, à condition de préparer le territoire (Golf, aviation légère, plage...)
- Aire de camping-car

Marmande aura du mal à se démarquer face à ses concurrents sur des identifications clefs (vin, patrimoine, nature, thermoludisme...) mais propose une offre qui correspond bien aux attentes actuelles : douceur et variété

Un bon projet consisterait à façonner la ville pour qu'elle soit une étape remarquable dans le Sud-Ouest pour un jour, un week-end ou une semaine.

La ville a initié de nombreux projets qui directement ou indirectement bénéficieront à l'attractivité touristique de Marmande :

PLAGE "VERTE" ou "ECOPLAGE": Installation d'une plage sur la rive opposée à la ville (Coussan) : Lieu naturel remarquable, implantation d'activités de loisirs légères, possibilité d'une guinguette, navigation douce, etc...

- RockSchool Barbey, projets d'implantation de sociétés et associations
- Cesame : Lieu qui est encore en définition mais qui prendrait une orientation résolument "innovante" co-portée par l'Office de Tourisme Val de Garonne. Cesame sera sur le tracé d'une des futures voies douces de la ville.
- GARONNE : Projet de redécouverte de la ville par la Garonne avec animateur en navette fluviale le mercredi sur période estivale (OTVDG).

De plus, le label "Territoire vélo" constitue une reconnaissance et une aide de la Fédération Française de Vélo et de la Fédération du Cyclotourisme, avec une inscription sur tous les circuits nationaux et européens. Marmande est une ville étape fléchée sur la carte de France.

D'autres actions sont proposées en dehors de cette recherche de labels et partenariats "vélos" :

- Parc relai vélos multimodal (gare et ville) + une Station Vélo sous les arcades.
- Des arceaux à vélos dans la ville + des équipements à la Filhole.
 - Vélo municipaux en prêt + Journée du vélo + Vélo-Shop dans le centre-ville (Structure privée ou association) + station vélo sous les arcades
 - Projet Label unique « Accueil vélo » création depuis 2012

P. Maurin revient également sur la Garonne et sa plage où l'on retrouve :

- des activités ludiques / Sportives / Bien-être (Yoga, Fitness, etc....) / Paddle, etc.... :
- des activités créatives : Expositions temporaires, journées créatives, battles de peintres.
- des structures Gonflables / Structures enfants.
- une guinguette avec des soirées de concerts, de danse, etc... (Prestataire privé ou asso).
- une découverte de la ville en navette fluviale
- une navigation légère sur tracé en définition

Il s'agit d'offrir un lieu et des temps d'activités aux Marmandais mais également aux touristes. Les marchés fermiers rencontrent un franc succès. Installés depuis toujours dans des régions comme la Dordogne ou le Lot, les marchés fermiers récemment arrivés en Sud-Gironde et Lot-et-Garonne rencontrent des scores de fréquentation importants, et sont la marque de territoires touristiques animés. La place du marché, récemment rénovée, est le lieu de prédilection.

P. Maurin évoque les escape games : les jeux d'évasion qui gagnent du terrain.

Cesame avec ses vastes bâtiments de 40 000m² (déjà terrains de pétanques, Rock School Barbey...) représente un lieu idéal pour imaginer un « ESCAPE GAME » jeux d'évasions.

Il n'est pas négligeable de proposer une activité innovante supplémentaire sur le territoire (tourisme local) et faire découvrir Cesame.

Parmi les projets prospectifs P. Maurin parle de camping.

Il s'agirait d'augmenter notre capacité hôtelière sur un segment manquant. Les campings de qualité (tentes de luxe, mobile homes, bungalows) connaissent un bon essor car ils répondent à une demande actuelle. (Lieu identifié : à carpète, à proximité du golf)

Ce serait une bonne réponse au manque de capacité hôtelière de qualité bon marché sur des séjours courts.

Il suggère également la réhabilitation et animation du Jardin des Sources, faire revivre un lieu qui n'est plus fréquenté par les Marmandais, et flécher ainsi une nouvelle « zone verte » ou « zone douce ».

Dans les projets prospectifs figurent également des visites patrimoniales théâtralisées soit mettre en scène notre patrimoine et le découvrir avec des visites de notre patrimoine avec un personnage habillé d'époque (style Janouille).

Il conclut en soulignant qu'au regard des exemples cités, c'est une multiplication de facteurs qui permettent à un territoire de devenir une "destination touristique" en travaillant à son "aisance touristique" (activités nombreuses, hébergement & mobilités facilitées, temps et lieux de loisirs...)

Un marqueur fort doit selon lui "flécher" la ville au niveau régional, sinon national : Vélo ? Douceur / Garonne ? Fêtes & Festival ?

Il précise que des arbitrages budgétaires sont bien entendus nécessaires pour la mise en place des projets.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

Dossier n° 3 Opération de Revitalisation de Territoire : transformation de la convention-cadre « Action Cœur de Ville » et délimitation des secteurs d'intervention

M. Le Maire précise qu'il y a eu une interversion dans les numéros de dossiers le dossier n°3 est le dossier n°31 et concerne Opération de Revitalisation de Territoire : transformation de la convention-cadre « Action Cœur de Ville » et délimitation des secteurs d'intervention

Il accueille madame Catherine Bernard qui est maire de Caubon Saint Sauveur. Elle a la responsabilité de ce dossier « actions cœur de ville » au sein de l'Agglomération. Il rappelle que ce dossier est coordonné par l'agglomération et que nous avons deux sites opérationnels : le centre-ville de Marmande et le centre-ville de Tonneins.

Madame Bernard rappelle que Val de Garonne Agglomération coordonne, « chapote » ces dossiers d'Actions cœur de ville mais ne décide pas. Tous les dossiers sont vus et décidés techniquement par les villes de Marmande et de Tonneins. Elle souligne qu'elle a le plaisir de représenter les maires de Marmande et Tonneins quand ils ne peuvent se déplacer dans la capitale.

A. Pampouille présente le dossier.

Il explique que la convention cadre action cœur de ville tend vers une opération de revitalisation du territoire (ORT).

Il explique que l'ORT a été créée par la loi Elan le 23 novembre 2018. Il s'agit d'un nouvel outil pour la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs. L'ORT est créatrice de droits pour les collectivités qui s'y engagent, permettant ainsi d'agir sur plusieurs volets à la fois (habitat et commerce notamment). Cette opération est portée conjointement par l'intercommunalité et sa (ou ses) ville (s) principale(s). Cela se matérialise par une convention multi partenariale et transversale et concerne automatiquement les villes « Action Cœur de Ville » et peut intégrer d'autres pôles de centralités de l'EPCI.

A. Pampouille rappelle que la convention d'ORT doit décrire :

- le périmètre de stratégie territoriale (c'est-à-dire l'échelle large du projet de redynamisation du cœur d'agglomération)
- les secteurs d'intervention dont un concerne le centre-ville de la ville principale de l'EPCI signataire. D'autres secteurs peuvent être identifiés lorsqu'il importe d'y intervenir pour garantir le succès de la redynamisation (par exemple des projets de liaisons douces et de continuités écologiques, d'autres centres-villes de l'EPCI)
- la localisation des actions emportant les effets juridiques particuliers de l'ORT.

Il précise les apports de l'ORT.

L'ORT permet de :

- Développer une approche intercommunale et coordonnée
- Favoriser l'émergence d'un projet global structuré.

Marmande pourra bénéficier de l'ensemble des outils juridiques que recouvre l'ORT, sur les secteurs d'intervention délimités.

Ces outils visent notamment à :

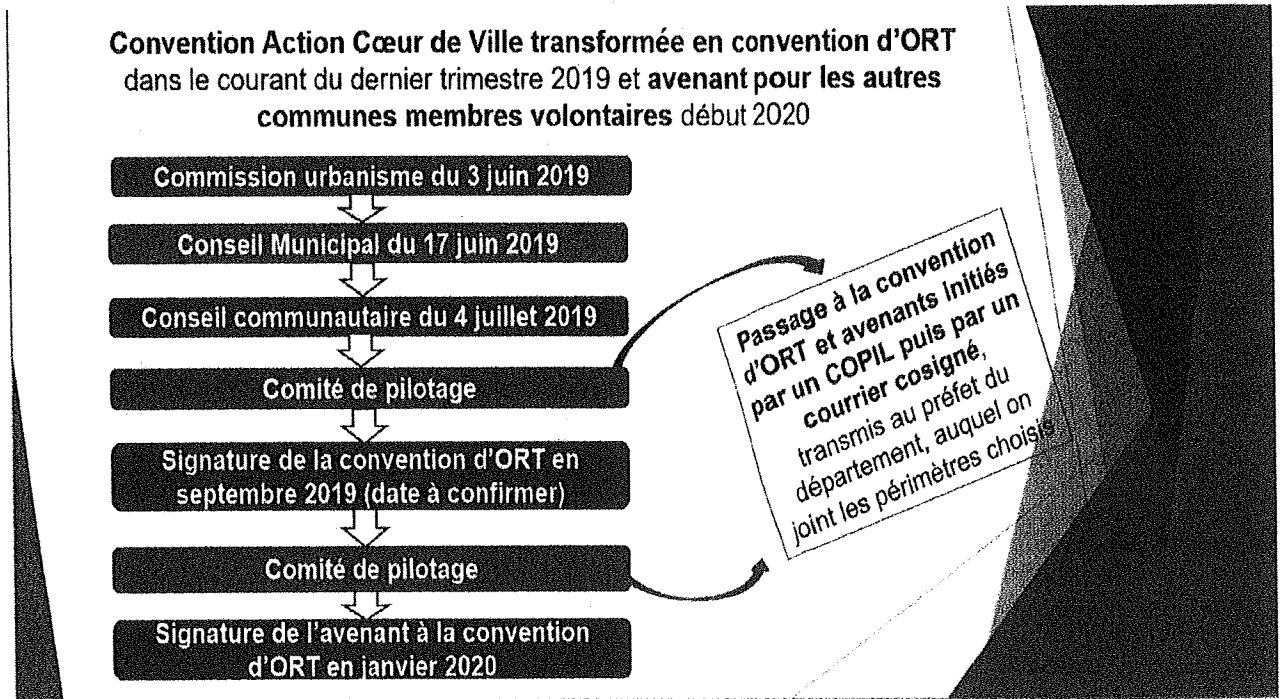
- Faciliter les procédures
- Expérimenter les outils
- Renforcer l'activité commerciale en centre-ville

- Faciliter la réhabilitation de l'habitat
- Libérer l'innovation au service des projets.

Cette démarche s'inscrit dans l'objectif de revitalisation du centre-ville de Marmande. Marmande est engagée dans le dispositif Action Cœur de ville depuis septembre 2018 avec la convention Action Cœur de Ville val de Garonne Agglomération – Marmande – Tonneins – transformée en convention d'ORT dans le courant du dernier trimestre 2019 avec un avenant à la convention d'ORT pour délimiter d'autres secteurs d'intervention si besoin.

L'objectif, de renforcement des centralités est inscrit dans la stratégie de Val de Garonne Agglomération depuis 2014.

Des communes membres de l'intercommunalité pourront être volontaires pour être parties prenantes de la convention ORT. Un avenant à la convention d'ORT pourra être prévu pour les intégrer à la démarche



M. Le Maire remercie A. Pampouille pour cette présentation.
Il n'y a aucune question concernant ce dossier.
Le conseil municipal prend donc part au vote.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 4 Action Centre-Ville Cœur de Vie, opération de réaménagement de la rue Léopold FAYE

Dans la continuité des travaux engagés depuis janvier 2017, au sein du cœur médiéval, la collectivité prévoit une vaste opération de réhabilitation de plusieurs artères principales du centre-ville afin de répondre parfaitement aux objectifs.

Plus précisément, l'enjeu sera porté sur la mise en valeur de son identité commerçante et sur l'incitation à la promenade dans le cœur de ville.

Ces travaux de réaménagement des espaces publics et des voiries concernent des axes majeurs d'accès au centre-ville historique de la ville :

- La Place Clémenceau
- La rue Charles De Gaulle
- La rue Léopold FAYE
- La rue Abel BOYER
- La rue du Palais

A ce titre, la collectivité a confié une mission de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecture « ARTÉSITE » dont le programme défini par le maître d'ouvrage a pour but de réorganiser les fonctions commerciales, de circulation automobile, piétonne et cycle, de stationnement, et de terrasses. Cet ensemble de fonctions doit favoriser la qualité d'usage pour l'ensemble des utilisateurs de cet espace public renouvelé.

Suite à la présentation d'un Avant-Projet le 29 novembre 2018, la maîtrise d'œuvre a défini un plan de phasage de l'ensemble de l'opération tout en précisant les estimatifs correspondants.

Cette répartition permet au maître d'ouvrage de prendre en compte toute la complexité de l'opération sur différents points, organisationnel, financier, économique et commercial, dans le but d'impacter le moins possible l'ensemble des volets.

C'est pourquoi, au cours de l'année 2019, cette réhabilitation majeure va débuter par la rue Léopold FAYE. Cette rue étant repérée comme une artère principale du cœur de la cité médiévale, elle vient justifier la continuité des travaux entrepris sur le quartier du marché et crée ainsi la liaison avec les axes majeurs du centre-ville.

Les travaux prévus dans cette rue porteront sur la rénovation complète de la circulation automobile, piétonne et cycle et de stationnement

A. Pampouille présente le dossier. Nous sommes toujours dans le dossier actions cœur de ville. Dans ce projet il s'agit de conserver une typologie proche de celle d'aujourd'hui soit une voie à sens unique entrant, un stationnement à droite, un aménagement le plus épuré possible (valorisation des vitrines commerciales, zones de rencontre avec un partagé et une vitesse limitée) un aménagement des trottoirs pour favoriser l'appropriation de l'espace (aménagement de terrasse devant certains commerces).

Dans sa globalité il rappelle qu'il existe une bonne structuration de la voirie. Ceci permettra de travailler en rechargement de voirie dans le cadre de ce projet.

Concernant les gestionnaires de réseaux une densité importante des réseaux sous voirie/trottoir est à prévoir soit :

- ORANGE → intégration des travaux de la fibre dans le projet de l'opération
- GRDF → Reprise complète du réseau GAZ ainsi que des branchements
- VEOLIA → Pas de travaux à prévoir

Planning prévisionnel des travaux

	JUILLET					AOÛT				SEPTEMBRE				OCTOBRE				NOVEMBRE				DECEMBRE				
	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52
Travaux GRDF																										
Travaux de réaménagement																										
Réception chantier																										
Festival lyrique																										

Nota: Une attention particulière sera mise en place pendant le festival lyrique, les entreprises retenues travailleront sous le régime des horaires d'été, de 7h à 14h. Un arrêt de chantier sera effectué le 28-29 Août afin d'assurer le bon déroulement du concours de chant.

Coût prévisionnel des travaux

A l'issue de l'avant-projet définitif, le plan de financement prévisionnel est estimé comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT
Compétence ville de Marmande travaux VRD, équipements et aménagement paysager	138 737,10 €
Travaux relevant des compétences VGA (VRD; équipements et aménagements)	346 063,10 €
Eclairage Public	8 676,00 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre	38 832,49 €
Honoraires Bureaux d'ingénieries (géomètre, géotechnique, CT, SPS)	12 169,75 €
Participation de la commune dans le cadre de la requalification de la voirie	38 902,50 €
TOTAL HT	544 478,44 €
TVA 20%	108 895,69 €
TOTAL TTC	653 374,13 €

RESSOURCES	MONTANT HT	TAUX
Ville de MARMANDE	113 406,97 €	
DETR (état) <i>Soit 30% de la participation de la ville de Marmande</i>	48 602,98 €	
Participation de VGA (travaux) suivant convention de mandat	346 063,10 €	
Participation de VGA (honoraires MOE) suivant convention de mandat	27 718,63 €	
Participation de VGA (honoraires BE ingénieries) suivant convention de mandat	8 686,76 €	
TOTAL HT	544 478,44 €	
TVA 20%	108 895,69 €	
TOTAL TTC	653 374,13 €	

M. Le Maire remercie A. Pampouille pour cette présentation et toutes les précisions très fines.

A. Mahieu souhaite savoir s'il y a un projet concernant l'ancien restaurant « la Trattoria » devenue une verrière importante pour cette rue.

Monsieur le Maire pense que comme cela n'a pas été vendu lors de la dernière vente aux enchères, par conséquent le prix va baisser. Cependant M. Le Maire explique qu'il s'agit d'un projet privé et ce sont des projets dans lesquels il est très difficile à la collectivité d'intervenir. Il suggère un accompagnement comme cela est fait dans le cadre des boutiques trempins car c'est tout ce que la commune peut faire dans le périmètre privé.

J. Hocquelet intervient. Il a vu dans la presse que le projet a été présenté aux commerçants, il souhaiterait savoir s'il est possible d'avoir un retour de cette rencontre. Il a une seconde question concernant le plan de financement : lorsque Val de Garonne intervient c'est uniquement sur la rue ou également sur les trottoirs ?

M. Le Maire explique qu'il y a ici un dossier, qui mérite que l'on remette tout à plat. La réglementation et la jurisprudence sont précises et il faudra revenir sur ces points.

Il précise que concernant le montage financier c'est un montage intéressant on est à 80 % entre la DETR et la participation de VGA. On est à 20 % de financement pour la commune.

M. Le Maire explique qu'il a reçu les commerçants et les habitants. Il souligne que tout le monde a compris l'intérêt de ce chantier, cet esprit des mobilités douces et des zones de rencontres. Il précise que les habitants commencent à y être très attachés et se sont bien appropriés la fonctionnalité de ces zones de rencontre. Le seul problème qui se pose durant cette période de travaux est le stationnement. Il explique qu'en même temps il y a les travaux de la rue Léopold Faye, et la démolition de l'îlot Espiet. Il précise que deux sites de stationnement sont prévus accessibles d'un côté comme de l'autre. Il explique que le petit parking en face de l'école maternelle du centre sera utilisé pour plus de sécurité pour la dépose des enfants devant l'école. Il va être proposé donc aux conseils d'école, que les voitures soient tenues à distance du portail de l'école, il y aura un double sens pour accéder et quitter le parking et aller vers la rue Léopold Faye. Concernant le cœur du centre-ville l'îlot Espiet sera accessible et une circulation à sens unique sera mise en place. Tous les stationnements seront garantis non seulement pour les commerçants mais aussi pour les habitants. Il considère que l'on est sur une solution idéale pour faire des travaux.

M. Calzavara souhaite apporter une information concernant l'épicerie solidaire qui a intégré les boutiques Trempins. Elle se situe en face de la boutique des marmandises. Les responsables de l'association se sont rendus compte que les personnes âgées du centre-ville

avaient des difficultés à se rendre sur la route de Virazeil. Cette installation en ville vise à faciliter l'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 5 - Actualisation de l'affectation des véhicules de service avec remisage à domicile

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°6 - Décision modificative n° 1 du budget annexe du Parc de Stationnement de Marmande

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°7 - Convention financière entre la Commune de Marmande et l'Association AUDACE/S

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°8 Convention financière entre la Commune de Marmande et l'Association MR POWER

J.Hocquelet a une question. Il a vu que MR POWER allait financer les travaux à hauteur de 150 000 €, (sachant que la totalité s'élève à 300 000 €). Il pensait que le financement proviendrait plus de la société qui a racheté le festival. Il rappelle que MR POWER est une association subventionnée par la commune.

M. Le Maire explique qu'aujourd'hui sur ce festival il y a deux intervenants l'association MR POWER et une SAS qui gère la production musicale. L'association organise le site. Il souligne qu'ils se sont longtemps posé la question pour savoir qui allait co-signé cette convention et il se trouve que c'est MR POWER qui gère le site donc ils resteront sur le même montage c'est-à-dire 50 / 50.

M. Ceruti s'interroge comment la commune joue-t-elle un rôle important dans cette structure. M. Le Maire explique qu'il y a une association de marmandais qui organisent le Garorock. Quand le Garorock a commencé à grandir il a fallu s'appuyer sur des professionnels et surtout lors du transfert du festival entre l'espace expo et le site de la Fihole. Il a fallu de la logistique plus forte, plus importante. C'est pour cela que les bénévoles de Garorock ont dû s'appuyer sur des investisseurs.

Il a fallu trouver des investisseurs pour garantir la vie du festival, pour le rendre plus dynamique et plus fort encore. Auparavant ces investisseurs étaient des investisseurs nationaux, aujourd'hui ce sont des investisseurs internationaux. Il souligne que l'équilibre ne change pas, certes il y a aujourd'hui un groupe international qui a racheté les parts de la SAS Margot. M. Le Maire est heureux de cette évolution car cela veut dire que notre territoire est attractif. Il sait que l'engagement à rester sur le site est ferme ainsi que la promesse de travailler avec les associations marmandaises. Et tout ceci c'est la spécificité Garorock pour M. Le Maire. Il souligne que la situation ne va pas changer même avec le rachat des parts. Il précise qu'il n'a pas d'inquiétude particulière.

M. Ceruti précise que dans ces structures économiques en France se pose la question de la place des pouvoirs publics. Il demande s'il ne pourrait pas y avoir des tarifs privilégiés pour les personnes du territoire. Il sait que cela est très délicat comme suggestion.

Pour M. Le Maire la place des pouvoirs publics est de favoriser ce festival pour qu'il soit pérennisé sur notre territoire. Il précise qu'il n'est pas question d'en faire plus, ou de faire à la place mais d'intervenir en soutien, à côté. Il rappelle que la commune n'a pas du tout vocation à être dans une société actionnaire et que la commune n'est pas là pour dégager des bénéfices commerciaux. La collectivité est là pour assurer du service public et la notoriété de la ville avec des animations pour ses jeunes.

J-L.Dubourg intervient. Il souhaite souligner que c'est un festival extraordinaire. Il précise qu'à quinze jours de l'ouverture on ne trouve plus aucune place. Pour lui nous pouvons être fiers de soutenir ce festival, on parle de ce festival partout dans les médias, à Paris, ...

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°9 Effacement de dettes

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°10 Création de nouveaux tarifs pour la vente d'objets promotionnels - espace « Les Marmandises »

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°11 Convention de participation à l'opération de promotion du territoire du Val de Garonne à la maison de la nouvelle aquitaine à Paris

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°12 Modification de la durée du temps de travail de sept agents

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°13 Modification du tableau des effectifs – création d'emplois

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°14 Mise à disposition d'agents du service éducation de la commune de Marmande au profit d'Elior enseignement pour assurer les missions d'agent de restauration

M.Ceruti souhaite préciser qu'il s'abstient car cette pratique ne convient pas avec ce qu'il souhaite pour notre ville.

Votants : 33 Abstention : 01 (M. CERUTI) Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 Dossier adopté à la majorité

Dossier n° 15 Modification de l'emploi de Directeur des Affaires Culturelles

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°16 Modification de l'emploi de de manager du commerce et de l'artisanat dans le cadre du projet Centre-Ville Cœur de Vie

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°17 Modification de l'emploi de Chargé de la direction de l'administration et la coordination du pôle services à la population

M. Le Maire souhaite présenter officiellement le nouveau directeur du service pôle Services à la Population et lui demande dire quelques mots.

G.Masson se présente. Il est duraquois et a travaillé de nombreuses années auprès d'un prédécesseur de Madame Borderie à savoir Michel Diefenbacher en tant que collaborateur parlementaire. Il s'est ensuite expatrié six ans dans les Landes et revenu retrouver son territoire pour travailler à la mairie pour les Marmandais et marmandaises

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°18 Modification de l'emploi en CDI de Directeur de l'Education et de la Jeunesse

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°19 Plan vélo et mobilité actives

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 20 Convention Rock School Barbey.

M. Ceruti souhaite avoir quelques précisions sur ce dossier. Pour lui l'association verse un loyer de 12 000 € et la collectivité lui alloue une subvention de 20 000 €.

M. Le Maire explique que cela rentre dans le cadre de la politique de la ville. Il y a des missions qui sont remplies par cette association avec la gratuité de toutes les interventions auprès des jeunes de Baylac La Gravette qui est prise en compte dans cette subvention.

M. Ceruti juge la subvention énorme mais M. Le Maire rappelle que c'est cofinancé par l'Etat et rappelle que nous sommes dans le cadre du PIA.

J. Hocquet demande des précisions sur le statut de la Rockschool. S'agit-il d'une association 1901 à but non lucratif ou d'une entreprise ?.

M. Le Maire explique que c'est une association de loi 1901 qui est basée à Bordeaux et qui travaille beaucoup dans les quartiers Politiques de la ville. Elle a plusieurs sites dans la métropole. L'activité qu'elle va développer ici au sein de CESAme ce sont des studios de répétition et d'enregistrement pour les jeunes. Il souligne que cela pourra être bénéfique à toutes les activités du territoire. Il rappelle que c'était un outil demandé depuis très longtemps et pour lequel nous n'avons jamais assez de financements.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°21 Validation du Projet Scientifique et Culturel du Musée A. Marzelles

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°22 PPMS « Alerte intrusion », proposition d'achat de balises individuelles d'alerte

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°23 CES Volontariat (ancien SVE)

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°24 Echange de jeunes en SERBIE

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°25 Subvention Exceptionnelle au JLR Marmande

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°26 Reconstitution de la convention de coordination entre la Gendarmerie Nationale et la Police Municipale

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°27 Approbation du principe de recours à la délégation de service public relative à la fourrière automobile. Autorisation du lancement de consultation en procédure allégée

M. Ceruti rappelle sa proposition de mettre en place un ilotier.

M. Le Maire rappelle que c'est un domaine qui n'est pas de la compétence de la ville. Il n'a pas de solutions de financements.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°28 Dépôt de la marque « LES MARMANDISES » à l'INPI

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 29 Création d'un monument en la mémoire des Libérateurs de la Ville de Marmande en août 1944.

M. Le Maire explique que ce projet est né d'une discussion avec les anciens combattants.
M. Ceruti juge qu'un tel projet mérite que toutes les associations soient concertées.
J-C. Dalla Santa explique que ce dossier a été soumis au comité d'entente des anciens combattants. Ils en ont pris connaissance et l'ont accepté.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°30 Prolongation au traité de concession pour l'exploitation du service de distribution d'eau potable

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°31 Affectation des dépenses afférentes aux travaux réalisés en régie municipale par les Services Techniques Année 2019

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33Dossier adopté à l'unanimité

Décisions :

- ♦ Décision n° 2019. 084 - 30.04.2019 -Navis du conseil municipal
- ♦ Décision n° 2019. 085 - 02.05.2019 - contrat de maintenance de fourniture et de vérification de matériels de lutte contre l'incendie année 2019 avec la société Chronofeu
- ♦ Décision n° 2019. 086 - 03.05.2019 - La Limonaderie – 800 ans de la croisade des Albigeois à Marmande.
- ♦ Décision n° 2019.087 - 07.05.2019 - Autorisation d'ester en justice Commune de Marmande contre Bernard CLEMENS
- ♦ Décision n° 2019. 088 - 07.05.2019 - Marchés et avenants pour le mois d'Avril 2019
- ♦ Décision n° 2019. 089 - 14.05.2019 - Résidence ASSOCIATION LES Z'ARTS DE GARONNE
- ♦ Décision n° 2019.090 - 14.05.2019 - Résidence ASSOCIATION LA COMPAGNIE HUMAINE
- ♦ Décision n° 2019.091 - 21.05.2019 - Locations des terres agricoles 2018-2019 : Convention d'occupation précaire
- ♦ Décision n° 2019.092 - 23.05.2019 - ADHESION AU RESEAU MANACOM DE LA CCI BORDEAUX GIRONDE
- ♦ Décision n° 2019.093 - 23.05.2019 - Site de l'Aérodrome Parcelles cadastrées section DX n° 38 – 138 – 142 Convention d'occupation précaire
- ♦ Décision n° 2019.094 – 23.05.2019 - Intervention de Mme Claire Leconte dans le cadre du Projet Educatif de Territoire
- ♦ Décision n° 2019.095 – 27.05.2019 - Remboursement des frais d'hébergement et de transport concernant Madame Soline SCUTELLA, Monsieur Philippe GIRERD, et Monsieur Loïc RABACHE. Déplacement à Metz Blida en Juillet 2019
- ♦ Décision n° 2019.096 – 27.05.2019 - Bouge ton Europe-animation maquillage
- ♦ Décision n° 2019.097 – 27.05.2019 - Bouge ton Europe-location jeux
- ♦ Décision n° 2019.098 - 28.05.2019 - BILOUT – Commémoration des 800 ans du massacre de Marmande

- ♦ Décision n° 2019.099 – 28.05.2019 - JANOUILLE- Commémoration des 800 ans du massacre de Marmande
- ♦ Décision n° 2019.100 – 28.05.2019 - LES COMPAGNONS DE L'AUORE- Commémoration des 800 ans du massacre de Marmande
- ♦ Décision n° 2019. 101 – 29.05.2019 - Délégation ponctuelle du droit de préemption urbain sur le bien sis au 4 bis Boulevard Ulysse Casse à Marmande et cadastré section EP n°127
- ♦ Décision n° 2019. 102 – 29.05.2019 - Accord cadre n° 2019M11A Service insertion et qualification professionnelles pour entretien des espaces verts Lot 1 : Tonte des espaces verts résidence Déclaration sans suite
- ♦ Décision n° 2019.103 – 29.05.2019 - Autorisation d'ester en justice Référé précontractuel déposé par la Société VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX à l'encontre de la procédure d'appel public à la concurrence relative à la DSP eau potable de la Commune de Marmande
- ♦ Décision n° 2019.104 – 04.06.2019 - Fête de la musique – Marmande
- ♦ Décision n° 2019.105 – 04.06.2019 - ECHANGE DE JEUNES EN SERBIE – Billets avion
- ♦ Décision n° 2019.106 – 04.06.2019 - Attribution d'une aide au loyer dans le cadre du dispositif des Boutiques Tremplin rue Faye
- ♦ Décision n° 2019.107 – 04.06.2019 - Fête National du 14 Juillet – THE PULSE
- ♦ Décision n° 2019.108 – 05.06.2019 - Fête Nationale du 14 Juillet – BREZAC ARTIFICES

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 21 heures 41.

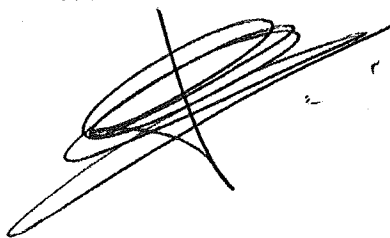
Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc DUBOURG

Le Maire de Marmande,
Daniel BENQUET

- ◆ Décision n° 2019.099 – 28.05.2019 - JANOUILLE– Commémoration des 800 ans du massacre de Marmande
- ◆ Décision n° 2019.100 – 28.05.2019 - LES COMPAGNONS DE L'AURORE– Commémoration des 800 ans du massacre de Marmande
- ◆ Décision n° 2019. 101 – 29.05.2019 - Délégation ponctuelle du droit de préemption urbain sur le bien sis au 4 bis Boulevard Ulysse Casse à Marmande et cadastré section EP n°127
- ◆ Décision n° 2019. 102 – 29.05.2019 - Accord cadre n° 2019M11A Service insertion et qualification professionnelles pour entretien des espaces verts Lot 1 : Tonte des espaces verts résidence Déclaration sans suite
- ◆ Décision n° 2019.103 – 29.05.2019 - Autorisation d'ester en justice Référé précontractuel déposé par la Société VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX à l'encontre de la procédure d'appel public à la concurrence relative à la DSP eau potable de la Commune de Marmande
- ◆ Décision n° 2019.104 – 04.06.2019 - Fête de la musique – Marmande
- ◆ Décision n° 2019.105 – 04.06.2019 - ECHANGE DE JEUNES EN SERBIE – Billets avion
- ◆ Décision n° 2019.106 – 04.06.2019 - Attribution d'une aide au loyer dans le cadre du dispositif des Boutiques Tremplin rue Faye
- ◆ Décision n° 2019.107 – 04.06.2019 - Fête National du 14 Juillet – THE PULSE
- ◆ Décision n° 2019.108 – 05.06.2019 - Fête Nationale du 14 Juillet – BREZAC ARTIFICES

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 21 heures 41.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc DUBOURG



Le Maire de Marmande,
Daniel BENQUET

